



Le 15 mai 2019

COMMUNIQUÉ FINANCIER

Électricité de Strasbourg S.A.

Une charge complémentaire de 9 M€ sera intégrée dans les comptes 2019 au titre de la contribution au Fonds de Péréquation de l'Électricité pour la période 2012-2018

Électricité de Strasbourg a souligné le risque relatif au fonds de péréquation de l'électricité («FPE¹») et son impact possible sur les comptes consolidés du groupe dans ses précédentes communications financières, et notamment dans son communiqué financier du 20 décembre 2018.

Sa filiale Strasbourg Électricité Réseaux fait partie des contributeurs au fonds de péréquation.

Les arrêtés définissant le niveau des dotations et contributions au titre du FPE pour les années 2012 à 2015 ont été annulés par le Conseil d'État le 9 mars 2018.

Les projets d'arrêtés rectificatifs pour la période 2012 – 2015 et les projets d'arrêtés pour les années 2016 et 2017 ont été examinés par le Conseil Supérieur de l'énergie (CSE) du 14 mai 2019. L'arrêté pour l'année 2018 devrait être pris ultérieurement sur les mêmes principes que ceux retenus pour les années 2016 et 2017.

Sur la base de ces projets et sous réserve de la signature par les ministres concernés desdits arrêtés, Électricité de Strasbourg sera amenée à comptabiliser une charge de 9 M€ au titre de la contribution de Strasbourg Électricité Réseaux au FPE pour la période 2012 – 2018, en sus de la provision de 9 M€ déjà intégrée dans ses comptes consolidés 2018. Cette charge aura un impact de 6 M€ sur le résultat net 2019 du groupe ES.

Électricité de Strasbourg
Société Anonyme au capital de 71 693 860 €
Siège social : 26, boulevard du Président Wilson 67932 STRASBOURG Cedex 9
558 501 912 RCS STRASBOURG
www.es.fr

¹ Le fonds de péréquation de l'électricité (« FPE ») a pour vocation de compenser, en partie, l'hétérogénéité des conditions d'exploitation résultant de la disparité des réseaux et de la structure des consommations dans les zones de desserte des différents gestionnaires de réseau de distribution, alors que les tarifs sont les mêmes sur tout le territoire.